



Le Rapide

De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles
Mardi, le 10 mars 2020

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR :
LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 575-20

MODIFIER LES NORMES D'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT D'APPOINT

**À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées
par le projet de règlement ci-haut mentionné.**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite au dépôt de la résolution numéro 2020-03-50 à sa séance ordinaire du 9^{ème} jour du mois de mars 2020 du projet de règlement numéro 575-20 portant sur les objets ci-haut mentionnés, tiendra une assemblée publique de consultation le 14^{ème} jour du mois d'avril 2020 à compter de 19 h 00, dans la salle du Conseil située au 1605, rue Principale, à Saint-Gilles, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE le but du projet de règlement numéro 575-20 est principalement de modifier la superficie permise pour l'aménagement d'un logement d'appoint.

QUE le projet de règlement numéro 575-20 vise l'ensemble de la municipalité de Saint-Gilles et que la description est disponible au bureau municipal au 165 rue O'Hurley, à Saint-Gilles;

QUE le projet de règlement numéro 575-20 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU' au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 165 rue O'Hurley, à Saint-Gilles, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Gilles, ce 10^{ème} jour de mars 2020

Sandra Bélanger, directrice générale / secrétaire-trésorière

Pour des informations concernant cet avis communiquer avec M^{me} Claudine Fontaine, responsable de l'urbanisme au 418-888-3198

AVEZ-VOUS RÉSERVÉ VOTRE BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE ?

Distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie dans la MRC de Lotbinière

VOUS DÉSIREZ FAIRE L'ACQUISITION D'UN BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE ?

Communiquez avec la municipalité pour réserver le vôtre. Quantité limitée. Grâce à la subvention de 40 % offerte par la MRC de Lotbinière, incluant la livraison effectuée par la municipalité, les barils sont en vente au coût de 40 \$ taxes incluses.

Pour obtenir le vôtre, vous devez absolument communiquer avec la municipalité pour en effectuer la réservation et le paiement avant le 8 avril -16 h par téléphone : 418 888-3198 ou par courriel : cmorin@stgilles.net

La livraison de ces barils est prévue vers la mi-juin.

Notez bien, le paiement devra être effectué avant que la municipalité procède à l'achat de ces barils auprès de la MRC de Lotbinière, soit au plus tard, le 8 avril 2020 – 16 h



POURQUOI UTILISER UN BARIL DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE ?

Principalement pour réduire notre consommation d'eau potable.

Celle-ci double durant l'été, surtout à cause de l'arrosage des pelouses, jardins et plates-bandes ainsi que le lavage des voitures pouvant correspondre jusqu'à 30 % de la consommation totale d'eau domestique.

Plusieurs municipalités ont d'ailleurs des règlements qui restreignent l'usage domestique de l'eau potable pendant la période estivale.

En dirigeant l'eau de vos gouttières dans un baril récupérateur d'eau de pluie, vous obtiendrez une eau douce de qualité pour votre jardin, car elle est sans chlore et toujours à température ambiante.

Le baril récupérateur d'eau de pluie est la solution idéale et écologique pour l'arrosage de votre jardin, sans gaspillage d'eau potable.

Cindy Morin, secrétaire